



Problème de dettes de mon mari

Par **cheops0803**, le **10/06/2009** à **14:39**

Bonjour,

Je suis marié avec un homme qui a des dettes passées et je l'ai su un an après mon mariage, suite à différents problèmes de couple, je souhaite divorcer.

Nous n'avons pas de contrat de mariage, ni d'enfant.

Ces dettes sont de l'ordre de non paiement d'impôts.

Ma question est la suivante, dois-je continuer à payer les dettes de mon mari une fois le divorce prononcé ou est ce que des preuves papiers suffisent pour ne pas continuer à les payer.

Je vous en remercie par avance.

Cordialement